

Mme TOURE F.D.
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

**RAPPORT D'ACTIVITES
DE L'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES
DEPUIS SON INSTALLATION
LE 08 SEPTEMBRE 2001**

Koulouba, Avril 2004

I. Rappel historique:

Depuis les premières années des indépendances, les Dirigeants africains n'ont cessé de prôner la promotion et la valorisation des langues africaines par, d'une part leur introduction dans les systèmes éducatifs hérités de la colonisation et, d'autre part, leur utilisation comme langues de travail dans tous les domaines de la vie publique des Etats africains, notamment l'éducation, l'administration, le commerce, la justice, etc. Ainsi :

La Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), adoptée à Addis Abeba (Ethiopie) en 1963, dispose que les langues de travail de l'Organisation sont, 'si possible, les langues africaines, ainsi que l'anglais, l'arabe, le français et le portugais'.

Le Manifeste Culturel Panafricain d'Alger, adopté en 1969, recommande, non seulement un programme de traduction des œuvres majeures de l'humanité dans les langues africaines, mais aussi l'utilisation de celles-ci dans l'enseignement.

La *Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique*, (UNESCO-OUA) tenue à Accra du 27 octobre au 6 novembre 1975 a, dans son Rapport Final, abouti à la conclusion que « l'école héritée de la colonisation produit des inadaptés aux réalités et aux besoins des pays africains, des sans emplois et des élites déracinées, coupées des milieux africains ».

C'est pourquoi, dans sa Recommandation n°9, elle a invité l'UNESCO et les Etats membres de l'OUA à « favoriser la réorientation des systèmes éducatifs pour qu'ils puissent intégrer les valeurs de la culture et de la civilisation africaines ».

Les Résolutions et les Déclarations du *Rapport Final de cette* Conférence ont abouti à la création ou au renforcement de centres régionaux comme le CELHTO, l'EACROTANAL, le CICIBA, le CERDOTOLA, etc.

La Charte Culturelle de l'Afrique, adoptée à Port Louis en 1976 par la 13^{ème} Session Ordinaire du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, dans son Titre II réaffirme les Principes Fondamentaux d'une Politique Culturelle Nationale, et énonce à titre indicatif dans son **Article 6** certaines priorités dont *la transcription, l'enseignement et le développement de l'utilisation des langues nationales de manière à en faire des langues de diffusion et de développement des sciences et de la technique.*

Pour ce faire, la Charte préconise *l'introduction et l'intensification de l'enseignement dans les langues nationales afin d'accélérer le processus de développement économique, social, politique et culturel de nos Etats.*

Le Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique, adopté à Addis Abeba en 1986 par la 22^{ème} Session Ordinaire du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, tout en reconnaissant à chaque Etat souverain 'le droit d'élaborer une politique linguistique qui reflète les réalités socio-économiques de son pays, et qui soit conforme aux besoins et aux aspirations de son peuple', assigne dans son Titre I, entre autres objectifs, de *veiller à ce que les langues africaines, grâce à une législation appropriée et à une promotion pratique, assument leur rôle légitime comme moyens de communication officielle dans les affaires publiques de chaque Etat membre pour remplacer les langues européennes qui ont jusqu'ici ce rôle (alinéa d).*

Cette 22^{ème} Session a également adopté la Résolution N°16 sur *l'adoption du Kiswahili comme langue de travail de l'OUA*.

Le Projet de Charte d'Action Pour la Promotion et l'Utilisation des Langues Africaines dans l'Education établi le 30 Août 1996 à Accra (Ghana) par les Ministres responsables de l'Education et les chercheurs des Etats africains, reconnaissant l'importance des langues nationales africaines en tant que facteurs clés de développement économique et de l'émancipation sociale et culturelle des peuples africains, réaffirme la nécessité pour les gouvernements africains et leurs cadres de prendre des mesures spécifiques en vue de l'exercice de la jouissance, de la préservation et de la protection de ces droits.

L'objectif principal de cette Charte d'Action est de promouvoir l'utilisation des langues africaines dans toutes les situations et fonctions normales et spécifiques, par divers moyens dont :

- les campagnes nationales de sensibilisation et d'implication pour dissiper les préjugés ;
- l'utilisation des langues nationales dans toutes les fonctions administratives et dans tous les secteurs de la vie nationale ;
- l'alphabétisation de masse en prenant en compte les avantages du multilinguisme ;
- le développement de la traduction en langues nationales ;
- la formation et la promotion du personnel pour la traduction.

Le Traité créant l'Union Africaine, adopté à Lomé (Togo) en 2000 réaffirme la possibilité d'utiliser les langues africaines comme langues de travail de l'Union.

La Décision CM/Dec.613 (LXXIV) sur la Création de l'Académie Africaine des Langues, adoptée en juillet 2001 à Lusaka (Zambie) par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, tout en faisant sienne l'idée du Président Alpha Oumar KONARE, de la création d'une telle institution, d'une part demande au Secrétariat Général de n'épargner aucun effort pour mettre en place l'Académie et faire démarrer ses activités et, d'autre part, invite tous les Etats membres, la société civile ainsi que toute la communauté scientifique africaine et internationale concernée à participer activement aux activités de l'Académie.

Cet Acte, hautement significatif, consacre dès lors la légalité de la création de l'Académie Africaine des Langues comme structure spécialisée panafricaine, en attendant l'adoption du Projet de Statuts par le Conseil Exécutif et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine.

En d'autres termes, il s'agit pour les Dirigeants africains de faire en sorte que les langues africaines deviennent de véritables moyens de formation et d'information des citoyens à tous les niveaux, en vue de garantir une plus grande participation des masses laborieuses dans le processus de développement.

C'est dire qu'il revient à l'Afrique et aux Africains de repositionner leurs langues, de les revaloriser et de leur conférer des compétences afin qu'elles puissent être utilisées de nouveau dans tous les domaines de la vie.

L'installation solennelle, le 8 Septembre 2001, de l'Académie Africaine des Langues par Son Excellence le Président Alpha Oumar KONARE, initiateur du Projet, se situe dans ce

cadre, afin de permettre aux langues africaines en général et aux langues transfrontalières véhiculaires en particulier, de 'renforcer les relations d'échange entre les populations, au-delà des frontières politiques', contribuant ainsi à faire des Communautés Economiques Régionales de véritables instruments d'intégration africaine.

Etant donné la longueur de la procédure d'élaboration et de ratification par les Etats africains de l'Acte juridique créant l'Académie Africaine des Langues en tant qu'institution spécialisée de l'Union Africaine, le Mali a mis en place une structure de dimension nationale quant à son fonctionnement, mais à vocation panafricaine.

II. Personnel :

En attendant l'adoption des Statuts de l'Académie Africaine des Langues en tant qu'Institution Spécialisée de l'Union Africaine, la Présidence provisoire est constituée d'agents de la Fonction Publique du Mali. Elle est dirigée par S.E.M Adama SAMASSEKOU, ancien Ministre de l'Education de Base du Mali.

Le Président de l'Académie Africaine des Langues est assisté dans ses tâches par :

- un Secrétaire Général ;
- un Directeur du Centre de Documentation ;
- un personnel de soutien composé de la Secrétaire Particulière, de l'Attaché Administratif, d'un chauffeur et d'un planton.

III. Activités et Réalisations:

L'Académie Africaine des Langues est une institution à caractère scientifique qui a pour missions, entre autres, de valoriser les langues africaines (à côté des langues partenaires) en vue de promouvoir leur usage, et de favoriser les échanges socio-économiques et culturels entre communautés africaines, et contribuer ainsi à la réalisation de l'Union Africaine. Elle œuvre surtout pour l'utilisation des langues africaines dans tous les domaines de la vie publique aux plans national, sous régional, africain et international.

Dans l'exécution de ses tâches, l'Académie Africaine des Langues travaille en étroite collaboration avec les structures nationales des différents Etats, c'est à dire les Instituts, Centres et Départements de Langues, et toutes autres structures ou associations impliquées dans la promotion et la valorisation des langues africaines.

(a) Activités

C'est dans ce cadre que depuis son installation officielle le 8 septembre 2001, l'Académie a mené les activités suivantes :

au niveau national

1. **29 octobre - 1^{er} novembre 2001** : Participation du Secrétaire Général au 1^{er} Forum sur l'Education non formelle au Mali. Cette participation a donné l'occasion de présenter la vision de l'Académie Africaine des Langues en matière de politique linguistique.
2. **14 décembre 2001** : Rencontre du Président de l'ACALAN et son équipe avec les Responsables d'unité de l'ex-DNAFLA. Cette rencontre organisée par l'Académie avait pour objectifs de :

- échanger sur les modalités de mise en place et d'organisation des Commissions de Langues ;
- établir un chronogramme de rencontres permettant de structurer les Commissions de Langues. Les Responsables d'Unité ont été chargés de recenser les compétences disponibles dans leurs domaines d'intervention.

Les problèmes liés à la dispersion des agents de l'ex-DNAFLA, suite à la restructuration des Services de l'Education ont été débattus et des propositions de solution ont été faites.

3. **24 décembre 2001** : Rencontre du Président et du Directeur du Centre de Documentation de l'Académie avec une délégation Ivoirienne conduite par le Conseiller Technique chargé de l'Education de Base de la République de Côte d'Ivoire. Les discussions ont porté sur :

- les problèmes liés à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif ;
- l'alphabétisation et la formation agro-pastorale.

La délégation Ivoirienne a sollicité la tenue d'un colloque sous-régional sous l'égide de l'Académie Africaine des Langues.

4. **29 - 30 janvier 2002** : Participation du Directeur du Centre de Documentation à l'Atelier de validation technique du lexique français-bamanankan, organisé par la Fondation KARANTA, une structure sous-régionale initiée par le Mali et comprenant le Burkina-Faso, le Mali, le Niger, et le Sénégal et appuyé par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, et qui a son siège à Bamako. Ce lexique est destiné aux classes de Pédagogie convergente.

5. **18 - 22 février 2002** : Formation du personnel et des principaux partenaires de l'Académie Africaine des Langues en Management. Cette formation initiée par le Président de l'ACALAN a été dispensée par le Centre d'Analyse et de Formulation de Politiques de Développement.

6. **08 Mai 2002** : Rencontre d'information et de sensibilisation du Président et du Secrétaire Général de l'Académie Africaine des Langues avec les Ambassadeurs d'Algérie, d'Egypte, de Libye et de Tunisie. Il s'agissait, après la Réunion des Experts gouvernementaux d'Addis-Abéba en Février 2002, d'amener tous les Représentants diplomatiques des pays africains accrédités au Mali à s'approprier les missions et les objectifs assignés à l'Académie Africaine des Langues. La rencontre avec les Ambassadeurs des Pays Arabes constituait une première étape.

7. **1^{er} - 03 juillet 2002** : Participation du Directeur du Centre de Documentation à l'Atelier de validation d'un Manuel de Pré-grammarire élaboré par la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'Université de Bamako. Cet Atelier a donné l'occasion au Directeur du Centre de l'Académie Africaine des Langues de soulever le problème de validation des manuels scolaires. Quelle structure devrait être chargée de la validation technique au niveau des langues nationales ?

8. **02 - 10 décembre 2002** : Participation du Directeur du Centre de Documentation au 2^{ème} atelier de validation technique du lexique bamanankan-français organisée par la Fondation KARANTA.

9. **28 février au 2 mars 2003** : la participation au Festival des Arts et de la Culture Songhoï à Gao a donné l'occasion au Secrétaire Général de l'Académie de souligner l'importance

de la langue dans la préservation des valeurs culturelles locales, d'où la nécessité de renforcer l'utilisation courante de nos langues nationales dans toutes les activités de la vie quotidienne.

10. 6 au 10 mai 2003 : le concours du FESTICAT organisé par le Lycée du Progrès a donné l'occasion à l'Académie d'encourager par cinq prix de 20.000 FCFA chacun, les cinq élèves méritants qui ont, par des poèmes ou des contes écrits en langues nationales, magnifié certains aspects des valeurs culturelles maliennes.
11. 24 mai 2003 : A l'occasion de l'anniversaire de Calan-Mali, l'Académie par la voix de son Secrétaire Général a passé en revue toutes les initiatives prises par les dirigeants africains depuis les premières années des indépendances, en vue de l'utilisation des langues africaines comme langues de travail des diverses institutions panafricaines. Les écueils et obstacles rencontrés ont permis de mettre en exergue toute la complexité du problème lié à la distinction entre langues et dialectes d'une part, et au choix des langues d'autre part.
12. les différentes réunions préparatoires du Lancement de la Décennie de l'Alphabétisation des Nations Unies 2003-2012 ont permis à l'Académie à travers le Directeur du Centre de Documentation de s'impliquer dans l'élaboration d'un plan d'action national qui, s'il était correctement exécuté, contribuerait à renforcer les acquis au niveau des populations rurales en général, et des néo-alphabètes en particulier.

B- Au niveau africain et international

1. 13 - 31 octobre 2001 : Participation du Président de l'Académie Africaine des Langues à la 31^{ème} Conférence Générale de l'UNESCO qui a adopté une Résolution en faveur de l'Académie Africaine des Langues.
2. 08 - 09 novembre 2001 : Communication du Président de l'Académie Africaine des Langues au Séminaire International organisé par l'UNESCO à Paris sur « Approches Prospectives et Stratégies Novatrices ». Cette communication intitulée : « Pluralisme culturel et développement en Afrique : les vrais enjeux » a permis de mettre en exergue le rôle que les langues jouent dans le renforcement du pluralisme culturel.
3. 05 - 07 février 2002 : Réunion des Experts Gouvernementaux organisée par l'O.U.A. et la Présidence de l'ACALAN à Addis-Abéba. Cette réunion a adopté le projet de Statuts de l'Académie Africaine des Langues et fait des recommandations.
4. 04 - 07 mars 2002 : La participation au Séminaire sous-régional, organisé à Sikasso au Mali, sur le Concept de pays frontières regroupant les autorités administratives d'une quinzaine de pays africains, a permis de faire comprendre aux participants qu'il ne saurait y avoir d'intégration des pays frontaliers sans la prise en compte des problèmes des langues. L'Académie Africaine des Langues était représentée dans les travaux par son Directeur du Centre de Documentation, le Président ayant participé à la cérémonie officielle d'ouverture par le Président de la République.
5. 11 mars 2002 : A la Table ronde organisée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à Addis-Abéba lors de la Journée Internationale de la Francophonie,

le Président de l'Académie a présenté une communication sur le thème : La problématique des politiques des langues en Afrique : Etat de la question et perspectives.

En marge de cette Table Ronde, participation du Président de l'ACALAN au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères pour une sensibilisation à l'accélération du processus de mise en place de l'Académie.

6. **11 - 15 mars 2002** : Réunion des Experts de l'Education de la CEDEAO à Abuja au Nigeria qui a permis, sur insistance du Directeur du Centre de Documentation qui y représentait le Président de l'ACALAN, d'inscrire dans les résolutions, l'introduction des langues nationales dans les systèmes éducatifs. Les Documents préparatoires avaient, en effet, retenu les langues héritées de la colonisation comme seuls médiums d'instruction dans les divers systèmes éducatifs des Etats de la CEDEAO.
7. **05 - 14 avril 2002** : Rencontres de travail des Responsables du Ministère de la Culture et plusieurs professeurs de linguistique, avec le Président de l'Académie à Prétoria en Afrique du Sud, en vue d'envisager la tenue de la réunion des Ministres en charge de la promotion des langues sur le Projet de Statuts de l'Académie Africaine des Langues.
8. **16 - 20 avril 2002** : Participation du Président et du Directeur du Centre de Documentation à Barcelone en Espagne au Congrès Mondial sur les politiques linguistiques organisé par Linguapax en collaboration avec l'UNESCO. Leurs interventions au cours du Congrès ont permis de faire comprendre les missions et les objectifs de l'Académie Africaine des Langues d'une part, et de renforcer les rapports de collaboration avec Linguapax et d'autres structures en charge des langues d'autre part.
9. **28 - 30 mai 2002** : A la Conférence Régionale Préparatoire pour le Sommet Mondial sur la Société de l'Information à Bamako, la Présidence de l'Académie a non seulement présenté les missions et les objectifs assignés à cette structure, mais le Président a présenté une communication sur 'Ce que l'Afrique doit préserver dans la Société de l'Information' et présidé l'atelier « langues africaines et Internet ». La communication du Président a mis en exergue l'impérieuse nécessité pour les Etats africains de préserver leurs langues nationales, socle de l'identité et des valeurs culturelles des peuples.
10. **29 mai - 3 juin 2002** : Participation du Secrétaire Général à Bruxelles en Belgique à la 76^{ème} Session de l'Union Académique Internationale. La présentation de l'Académie Africaine des Langues qu'il a faite a permis d'envisager un partenariat futur entre l'Union Académique Internationale et l'Académie Africaine des Langues. Ce partenariat pourrait dans un proche avenir permettre l'adhésion de l'Académie à l'Union Académique Internationale.
11. **26 - 29 août 2002** : Participation du Secrétaire Général en Marly-Le-Roy en France à un atelier organisé par l'Office Franco Allemand de la Jeunesse (OFAJ) sur langues et immigration.
12. **10 - 15 septembre 2002** : Participation du Président à la Réunion des Experts de l'Unesco à Paris sur le thème « Education en contextes multilingues ».
13. **20 - 25 septembre 2002** : Participation du Président à la réunion des Ministres de l'Education de la CEDEAO à Dakar au Sénégal. Cette réunion a fait une recommandation

en faveur de l'Académie Africaine des Langues et du Sommet Mondial sur la Société de l'Information.

14. **20 - 22 novembre 2002** : Participation du Président et du Secrétaire Général à Ouagadougou au Burkina Faso à la 50^{ème} Session de la CONFEMEN. Les résolutions issues de cette Session ont retenu entre autres, la prise en compte des langues nationales en vue de l'accès et l'amélioration de la qualité de l'Education. Un appel sur l'importance que revêt l'introduction des langues nationales dans l'Enseignement, condition essentielle pour atteindre l'Education pour Tous, a été lancé par le Président de l'Académie Africaine des Langues. En marge de la Conférence, le Secrétaire Général a eu pour mission de prendre des contacts avec d'autres structures internationales installées à Ouagadougou afin d'étudier leurs modalités de fonctionnement en tant qu'institutions à dimension africaine. Il s'agit, essentiellement du FESPACO et du CAMES.
15. **02 - 06 décembre 2002** : Participation du Président au MINEDAF VIII à Dar-es-Salaam en Tanzanie à la réunion des Ministres de l'Education, organisée par l'UNESCO. La communication faite par le Président a porté sur l'importance des langues nationales comme médium d'enseignement dans les systèmes éducatifs. Cette conférence a tenu à prendre une résolution en faveur de l'Académie Africaine des Langues qui a, entre autres, souligné que « l'Académie des Langues doit être fortement soutenue afin que la volonté politique puisse intégrer les questions des langues ».
16. **16-18 décembre 2002** : Le Secrétaire Général a participé à Nairobi au Kenya, à l'atelier des experts, préparatoire du Congrès Culturel Panafricain. Au cours de cet atelier, sur proposition de l'Académie Africaine des Langues les thèmes :
 - langues africaines et développement et
 - langues africaines et langues partenairesont été retenus pour être développés lors du congrès.
17. **10-12 mars 2003** : L'UNESCO ayant sollicité le Président de l'Académie, le Directeur du Centre de Documentation a présenté une importante communication à un atelier sur « les langues en danger » tenu à Paris. Il a surtout mis l'accent sur le cas des langues africaines.
18. **02 au 04 avril 2003** : Le Président et le Secrétaire Général ont participé à la rencontre des Trois Espaces Linguistiques organisée par la Francophonie à Mexico au Mexique. Au cours de cette rencontre, le Président a animé un atelier sur la diversité culturelle et linguistique. Le Président Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l'OIF a insisté, lors de la cérémonie d'ouverture, sur l'importance du rôle de l'Académie Africaine des Langues dans la promotion de la diversité culturelle et linguistique.
19. **16 avril 2003** : Le Président a été sollicité pour participer au Conseil International Francophone des Langues (CIFLA). Il s'agissait de discuter de la diversité culturelle et linguistique comme prévu dans le plan d'Action de Cotonou, issu de la Conférence ministérielle sur la Culture et adopté au Sommet de Beyrouth en 2002 par l'OIF. Tout en souhaitant que l'on passe rapidement du discours à la pratique, le Président a souligné la naissance récente de l'Académie Africaine dans la perspective de faire des grandes langues transfrontalières véhiculaires des langues de travail et des langues utilisées dans toutes les circonstances de communication. Il a été demandé à l'Académie de porter un bilan critique des actions de l'Agence, de cibler les orientations à privilégier en matière de politique linguistique et de proposer, s'il en était besoin, des inflexions à apporter à

l'action de l'Agence. L'ACALAN a été chargé de représenter les langues africaines et créoles dans les Réseaux du CIFLA.

20. **08-10 mai 2003** : Le Secrétaire Général a été invité à Ouagadougou, au Burkina Faso, pour partager l'expérience du Mali en matière d'introduction des langues nationales dans l'enseignement dans une rencontre appelée: Rencontre Nationale sur les Ecoles Bilingues.
21. **12 au 15 mai 2003** : Participation du Secrétaire Général à Ouagadougou à l'atelier de l'ADEA sur les approches alternatives pour la qualité de l'Education. Les experts présents à cet atelier ont mis un accent particulier sur l'introduction des langues nationales dans l'enseignement pour améliorer l'accès et la qualité.
22. **17-22 juin 2003** : Le Directeur du Centre de Documentation a été invité à la 4^{ème} Conférence Mondiale des Linguistes africains (WOCAL 4) qui s'est tenue aux USA. Non seulement cette Conférence a retenu l'Académie comme membre du Comité de veille de la Conférence en la personne du Directeur du Centre de Documentation, mais elle a également souhaité que désormais tous les travaux sur les langues portent la garantie morale de l'Académie. La Conférence se propose d'organiser la 5^{ème} rencontre en 2006 à Addis-Abéba au siège de l'Union Africaine.
23. **07-14 septembre 2003** : Tenue à Bamako de la session de deux Commissions Parlementaires de la CEDEAO sur le thème de la valorisation des langues nationales. L'Académie Africaine des Langues, hôte de la session, sollicitée par le Parlement de la CEDEAO, les services de l'Assemblée Nationale et de la Primature ont ensemble organisé cette session qui a fait de pertinentes recommandations relatives à la promotion des langues africaines. Les Parlementaires ont adhéré à la création de l'Académie Africaine des Langues, et ont réaffirmé leur soutien sans réserve pour l'adoption rapide des textes de cette future institution panafricaine.
24. **29 septembre-18 octobre 2003** : Le Président, le Secrétaire Général et le Directeur du Centre de Documentation ont participé aux travaux des différentes commissions de la 32^{ème} Session de la Conférence Générale de l'UNESCO. En marge de la Conférence, les responsables autrichiens ont souhaité co-opérer avec l'Académie. Auparavant, dans leur intervention en plénières, ils avaient félicité l'idée de l'Académie et ont apporté leur soutien à ce projet.
25. **19-21 novembre 2003** : « La gestion des langues en Afrique de l'ouest » tel était le thème de l'Atelier de Mise en Commun des Expériences en Matière de Gestion des Langues dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest, co-organisé par l'Institut de Langue Abdoulye Barry du Ministère de l'Education du Mali et l'A.I.F. à Bamako, atelier pour lequel la conférence inaugurale portant sur « *L'aménagement des langues dans une perspective panafricaine* » a été faite par le Directeur du Centre de Documentation de l'Académie Africaine des Langues.
26. **19-21 novembre 2003** : l'Atelier sur le patrimoine immatériel organisé à Niamey par la représentation multi-pays de l'UNESCO de Bamako a enregistré la participation du Secrétaire Général de l'ACALAN.
27. **10-12 décembre 2003** : En marge de la 1^{ère} phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information à Genève, sur initiative du Président de l'Académie, l'ACALAN a co-organisé avec l'UNESCO et l'ILI, une table ronde sur « langues, alphabétisation et

NTIC ». Elle était présidée par le Président de l'Académie avec, comme un des panélistes, le Directeur du Centre de Documentation.

28. **16-19 décembre 2003** : Participation du Secrétaire Général à Niamey au Niger à l'atelier sur « Multilinguisme et politiques linguistiques » organisé par l'Institut de l'UNESCO pour l'Education (IUE). Les participants ont demandé que l'Académie Africaine des Langues coordonne toutes les activités dans le cadre de la promotion des langues nationales.
29. **7-10 janvier 2004** : Participation du Directeur du Centre de Documentation à la 2^{ème} Conférence des Ministres et Experts de l'Education des Etats de la CEDEAO, organisée par le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, en collaboration avec le BREDA. L'intervention du représentant de l'ACALAN a convaincu les participants que les populations ne pourront s'approprier le NEPAD qu'à travers leurs langues, d'où la nécessité de la prise en compte des langues africaines dans l'élaboration et la diffusion de tout projet de développement conçu dans le cadre du NEPAD en direction des dites populations.
30. **7-14 février 2004** : Participation du Président et du Directeur du Centre de Documentation à l'Atelier sur le Projet de relance du Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique, organisé à Yaoundé au Cameroun à l'initiative du Professeur Alexander NEVILLE de l'Université de Cape Town en Afrique du Sud. Un Comité de Pilotage coprésidé par le Président de l'Académie et le Professeur NEVILLE a été mis en place en vue d'adapter la mise en œuvre du Plan d'Action au contexte de mondialisation et aux réalités sociolinguistiques des Etats Africains. La mise en œuvre de la relance dudit Plan a été confiée à l'Académie. C'est ainsi que le Président de l'Académie a fait part de son intention d'associer certains membres du Comité de Pilotage mis en place à la Mission qu'il envisageait de conduire auprès de la Présidence de la Commission de l'Union Africaine en vue d'explorer les voies et moyens d'accélérer le processus d'adoption des Statuts de l'Académie Africaine des Langues.
31. **23 février 2004** : Le Président a été sollicité pour présenter une Communication sur le Multilinguisme à la Conférence organisée par le Parlement Sud Africain à Cape Town en Afrique du Sud. Dans son intervention, il a mis un accent particulier sur le concept de Multilinguisme fonctionnel hiérarchisé, une stratégie qui pourrait faciliter le choix et l'officialisation des langues nationales au niveau des collectivités décentralisées.
32. **9-12 mars 2004** : Le Président de l'Académie, accompagné du Directeur du Centre de Documentation et de trois Membres du Groupe de Pilotage mis en place à Yaoundé pour la relance du Plan d'action Linguistique pour l'Afrique, a pris part à Addis Abéba aux réflexions du Groupe de Travail mis en place par le Président Alpha Oumar KONARE, Président de la Commission de l'Union Africaine, en vue d'accélérer le processus de mise en place de l'Académie Africaine en tant que Structure Spécialisée de l'Union Africaine, entre autres préoccupations de la Présidence de la Commission. Un chronogramme détaillé a été élaboré qui sera soumis à l'appréciation du Président KONARE.

Toutes ces rencontres ont permis une meilleure appropriation des objectifs et des missions de l'Académie dans tous les espaces culturels et linguistiques. En plus, la fonction de Président du Comité Préparatoire (PrepCom) du Sommet Mondial sur la Société de l'Information qu'assume le Président de l'Académie a facilité le plaidoyer en faveur du Projet panafricain.

(b) Réalisations

(i) *Le Bulletin Spécial*, édité en Janvier 2002 à plus de 2.000 exemplaires en anglais et en français, a été publié et distribué dans tous les espaces et au niveau de tous les partenaires, tant au niveau national qu'international. La publication régulière du Bulletin a été fortement recommandée à toutes les rencontres, nationales et internationales.

(ii) *La création du site WEB et son lancement* le 8 Septembre 2003 par le Président de l'Académie à l'occasion de la Réunion conjointe des commissions spécialisées du Parlement de la CEDEAO, peuvent être considérés comme l'aboutissement des efforts visant à la reconnaissance et à l'appropriation des missions et objectifs de l'Académie Africaine des Langues au niveaux national et mondial. Ce site permettra de faire partager la vision de l'Académie par rapport à tous les grands problèmes linguistiques qui continuent de se poser aux Etats africains. Toutefois, le fonctionnement régulier et satisfaisant de ce site dépend, dans une large mesure, du paiement des frais d'hébergement au niveau du fournisseur, AFRIBONE, et des frais d'animation et d'entretien.

(iii) *Le Centre de Documentation* est encore en construction. Deux voyages d'étude du Directeur du Centre de Documentation, l'un à Niamey au CELHTO et l'autre à l'INTIF en France son envisagés en vue d' s'inspirer de leurs expériences.

IV. Activités liées à la fonction spécifique du Président de l'Académie Africaine des Langues en qualité de Président du PrepCom du SMSI

Suite à la Conférence régionale de l'Afrique sur le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), tenue à Bamako en mai 2002, Monsieur Adama SAMASSEKOU a été élu, le 1^{er} juillet 2002 à Genève, Président du Comité Préparatoire (PrepCom) du Sommet Mondial sur la Société de l'Information. A la Conférence Régionale Africaine, le Président de l'Académie avait animé un atelier intitulé « Ce que l'Afrique peut et doit préserver dans la Société de l'Information ».

Cette fonction du Président du PrepCom, a permis au Président de l'Académie de faire connaître, sur tous les continents, les missions et objectifs de l'Académie. Les multiples rencontres qu'il a eues en marge de ses activités liées au SMSI ont également permis de créer des liens de collaboration entre l'Académie Africaine des Langues et plusieurs structures internationales œuvrant dans les sens de la promotion de la diversité culturelle et linguistique.

V. Les Perspectives.

La Présidence provisoire de l'Académie attend avec impatience et beaucoup d'espoir la tenue de la rencontre des Ministres compétents que l'Union Africaine doit convoquer. En effet, c'est cette rencontre qui validera les textes adoptés par les experts afin de les soumettre à la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, prévue en juillet 2004 à Addis Abéba.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2010

L'Académie Africaine des Langues (ACALAN). Rapport d'activités 2009-2010

ACALAN

ACALAN

<http://archives.au.int/handle/123456789/1506>

Downloaded from African Union Common Repository